



Association loi 1901

**HERIN USTT**

36 rue Jacques Duclos -, 59195 HERIN

Tél. 03 27 28 73 13 - Courriel [herin.ustt@orange.fr](mailto:herin.ustt@orange.fr)

Site : [www.herinustt.org](http://www.herinustt.org)

---

Identification WALDEC : **W596003452**

## 9<sup>ème</sup> TOURNOI ANNUEL de HERIN USTT du samedi 24 FEVRIER 2018

1 Article : Ce tournoi est ouvert aux joueuses et joueurs licenciés UFOLEP et F.F.T.T. (sur invitation). Le classement et/ou la catégorie pris en compte pour chaque série est celui de la F.F.T.T. pour la saison 2016/2017, le Juge Arbitre se réservant le droit d'effectuer des changements de catégorie et/ou de classement dans le cas d'inscriptions non conformes..

2 Article : La série Open : les non licenciés peuvent s'inscrire et seront considérés comme non-classé. Les Séries Jeunes sont ouvert aux non licenciés ayant une autorisation parentale et seront classés dans leur catégorie d'âge après avis du responsable de la compétition.

3 Article : Ce tournoi se déroulera à la salle des sports A. Delaune d'Hérin, rue Jean Jaurès sur 14 tables.

4 Article : Neuf séries sont proposées :

- Série A : De 500 à 799 (classement 5 à 7) 4€
- Série B : De 700 à 1199 (classement 7 à 11) 4€
- Série C : De 800 à 1699 (classement 8 à 16) 4€
- Série H : handicap 4€
- Série D : Double (< 2800 points) 3€
- Série O : Open (Ouvert à tous) 4€
- Série V : Vétéran (plus de 40 ans) 4€

Les séries jeunes sont 2 Euros

- Série J : Jeunes débutants (poussins à benjamins - né(e) 2006 et après)
- Série K : Jeunes confirmés (minimes à cadets – né(e) entre 2002 à 2005)

Les 9 séries se dérouleront le **samedi 24 février 2018**.

**L'ouverture des portes aura lieu à 7 H 00 et la série HANDICAP débutera à 8 H 00.**

5 Article : A cette époque de l'année, aucun joueur ne peut se déclarer non-classé; le classement minimum étant de 500 points.

6 Article : Toutes les rencontres se dérouleront en trois manches gagnantes, sauf pour la série handicap. Cette dernière se déroulera en 35 pts (le premier arrivé à 35) avec changement de service tous les deux points **et un changement de coté au premier des 15 points**. Une avance de 2 points sera donnée par classement d'un minimum de 100 points avec un maximum de 12 points.

7 Article : Toutes les séries débutent par des poules de 3 ou 4, avec 2 qualifiés puis un tableau à élimination directe, sauf pour la série handicap et double. Pour le respect des

horaires, la période d'adaptation réglementaire de **2 minutes** devra être rigoureusement respectée

- 8 Article : Les inscriptions et règlements doivent parvenir  
**avant le mercredi 21 février 2018 :**  
Hérin USTT – 36 rue Jacques Duclos 59195 HERIN  
(le règlement pourra se faire sur place en accord avec le club organisateur).
- 9 Article : : L'inscription est limitée à 4 séries maximum :
  - La série de classement ou de catégorie pour la saison 2017/2018
  - La série immédiatement supérieure
  - La série Handicap ou Open
  - La série Double. Les joueurs devront se faire pointer dès leur arrivée. La licence est obligatoire sauf pour les séries O, J et K.
- 10 Article : Tout joueur ne répondant pas au troisième appel de son nom sera «scratché» (dans la série où il n'a pas répondu présent).
- 11 Article : Le perdant d'un match s'engage à arbitrer le match suivant.
- 12 Article : Le joueur gagnant sera tenu de ramener la plaquette (accompagnée de la balle et du crayon).
- 13 Article : Le club organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement en fonction du nombre de joueurs inscrits ou autres événements.
- 14 Article : Aucune interruption est prévue le samedi midi. Un stand de restauration sera à votre disposition pendant toute la durée du tournoi. Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de blessure, de vol ou de perte de matériel ou de vêtements au cours de cette journée.
- 15 Article : Une coupe sera remise au vainqueur de chaque série et pour les 3 premiers sur le podium chacun un bon d'achat WACK (40€, 30€ et 20€) (ou autre mode monnaie) sauf pour les série K et J. Les organisateurs se réservent le droit d'adapter la valeur des lots en fonction du nombre de participants.
- 16 Article : Tout joueur ou joueuse se doit de respecter son adversaire, les organisateurs et le matériel mis à sa disposition. Ainsi, le Juge-arbitre pourra sanctionner tout joueur ou joueuse manquant au respect de cette règle. La tenue sportive est obligatoire (SHORT + CHEMISETTE).
- 17 Article : Les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les dispositions et décisions qu'ils jugeront utiles pour le bon déroulement de cette manifestation. Pour tous les points litigieux le juge-arbitre sera seul compétent et se référera au règlement édité par la FFTT.

Le café du matin et le spéculos seront offerts par le club. Aucune interruption n'est prévue le midi, une petite restauration variée et des boissons seront proposées sur place.

Bonne chance à tous...  
Antoine ASSEMAN